

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume VIII - Numéro 15 Juin 2018 ISSN : 2313-7908
N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : Dr. **Assouma BAMBÀ**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr. Abou SANGARÉ, Maître de Conférences
Dr. Donisongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr. Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr. Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr. Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr. Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

1. Pouvoir politique et richesse matérielle en Afrique à l'aune du penser platonicien, Bi Gooré Marcellin GALA.....	1
2. Montesquieu, philosophe ancien ou moderne ?, Daniel Chifolo FOFANA.....	21
3. Le développement durable en Afrique subsaharienne : de l'indifférence aux actions concrètes, Salif YÉO.....	39
4. Isaiäah Berlin : un critique de la liberté chez Jean-Jacques Rousseau, Marceline EBIA.....	59
5. Vice et éthique de la participation dans les processus de délibération publique, Anicet Laurent QUENUM.....	87
6. Y a-t-il un humanisme de la mondialisation ?, Ezechiel Kauhoun Kpangba KOUAKOU	105
7. Le défi de la <i>glocalisation</i> dans la recherche sur les droits de l'homme et leur éclosion en Afrique, Bilakani TONYEME.....	115
8. Conséquences sociales des mesures de lutte contre le virus Ebola en Côte d'Ivoire, Noel Kouadio AHI, Antoine DROH et Djané dit Fatogoma ADOU	134

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE :
DE L'INDIFFÉRENCE AUX ACTIONS CONCRÈTES**

Salif YÉO

Université FÉLIX HOUPHUET-BOIGNY d'Abidjan-Cocody (Côte d'Ivoire)

yeosalif@gmail.com

Résumé :

Le développement durable ne semble pas être une préoccupation pour plusieurs États de l'Afrique subsaharienne qui sont plutôt soucieux de répondre aux besoins pressants de leurs peuples. Les besoins alimentaires et sanitaires, d'éducation et d'emploi sont autant de préoccupations qui ne laissent pas aux gouvernements des États de l'Afrique subsaharienne le loisir de penser autrement qu'en termes de développement économique, en vue de trouver à ces différentes inquiétudes, les réponses urgentes attendues. Mais si le souci de satisfaire les besoins des générations actuelles doit conduire à un développement économique incontrôlé, il faut craindre, pour l'écosystème africain, des conséquences préjudiciables à la conservation de ce qui en reste. Pendant qu'on peut sauver quelque chose de cet écosystème, il faut agir vite et bien, en s'appropriant dès maintenant le développement durable, par des actions planifiées tendant à en faire une réalité concrète dans le contexte politique subsaharien. On éviterait ainsi de commettre la même erreur que les pays développés qui ont dû se résoudre, après dégâts, à penser développement durable.

Mots-clés : Besoins, Développement, Économie, Écosystème, États, Responsabilité.

Abstract :

Sustainable development seems not to be a preoccupation for many Africa sub-Saharan States which are caring to find responses to their peoples' instants needs. The needs of food, health, education and job, are preoccupations that cannot give Africa sub-Saharan governments the leisure to think about something else if not only to the economic development in order to find for these different concerns adequate and urgent responses which are waiting for. But if the worry to satisfy actual generations needs must bring to an uncontrolled economic development, we must fear some prejudicial

consequences for the conservation of what is yet intact in Africa sub-Saharan ecosystem. Since we can save something of that ecosystem, we must act quickly and well, by appropriating from now, the sustainable development with planned actions which can turn it to concrete reality in Africa sub-Saharan politics context. Thus, we should avoid to commit the same error as developed countries which have been forced, after damages, to figure sustainable development.

Keywords : Development, Economy, Ecosystem, Needs, States, Responsibility.

Introduction

Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, par les 193 États membres de l'ONU en septembre 2015, le développement durable est devenu, en vertu du principe de responsabilité partagée, un enjeu majeur et une boussole pour les politiques de développement de l'ensemble des États de la planète. Défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »¹, le développement durable tend à s'imposer, aujourd'hui, comme un concept à promouvoir solidairement au nom de la survie et du bien-être de l'humanité. Mais si elle est partagée, la responsabilité à assumer en matière de développement durable n'est pas la même pour tous les États, dans la mesure où les niveaux de développement et les types de dégâts causés sur la planète sont parfois très différents d'un pays à l'autre.

Il serait donc inconséquent d'envisager un plan d'action de développement durable qui implique, au même degré, chacun des États de la planète. C'est dans cette logique que certains États se sentent moins concernés que d'autres par la question du développement durable. Dans les États africains subsahariens, la question du développement durable est reléguée au second plan dans l'ordre des préoccupations qui sont les leurs. Avant de le concevoir durable, les Africains

¹ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987, *Notre avenir*, Paris, Éditions du fleuve

pensent le développement, d'abord et essentiellement, en termes économiques et pour les générations actuelles. En tout état de cause, l'indifférence réelle de la plupart des États africains, qui tranche avec l'engagement apparent, manifesté seulement par leur participation aux conférences mondiales sur le développement durable, nous amène à nous interroger :

Le développement durable est-il un luxe pour les États d'Afrique subsaharienne ? Cette interrogation fondamentale en appelle d'autres qui tendent à l'explicitier : Pourquoi, dans les politiques de développement des États d'Afrique subsaharienne, le développement durable est-il relégué au second plan ? Quels sont les risques encourus par ces États du fait qu'on ne s'y soucie guère aujourd'hui de développement durable ? À quels besoins réels répond, la nécessité de penser le développement durable en Afrique subsaharienne ? Nous formulons ici l'hypothèse selon laquelle les États africains subsahariens sont si préoccupés par les questions de développement économique, que le développement durable leur apparaît comme un luxe.

Notre objectif est de montrer, à travers une analyse critique des réalités politiques et environnementales, que l'intérêt bien compris de l'Afrique subsaharienne se trouve dans l'appropriation intelligente qu'elle fera du concept de développement durable, qui n'est pas à opposer au développement économique. Dans cette optique, nous ferons, dans un premier temps, l'analyse de l'indifférence des États subsahariens à l'égard de la question du développement durable. Nous montrerons ensuite le risque de l'obsession du développement économique encouru par ces États, et l'opportunité qu'ils ont de tirer instruction de l'histoire des pays développés. Nous nous attèlerons enfin à appeler l'attention des États d'Afrique subsaharienne sur la nécessité de penser le développement durable aujourd'hui.

1. L'indifférence à l'égard du développement durable en Afrique subsaharienne

L'idée de développement durable n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Les hommes et les États n'ont pas pu penser développement durable sans la médiation de l'expérience. C'est l'expérience qui leur a ouvert

les yeux sur le danger que constitue l'insouciance à l'égard de la dégradation de l'écosystème naturel et les a amenés à concevoir et à promouvoir l'idée de développement durable. C'est dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, que ce concept est apparu pour la première fois en 1987. Explicité et précisé au fil des conférences et sommets des Nations unies, le développement durable a connu son acception la plus large avec le Programme 2030. Fondé sur les Objectifs pour le développement durable (ODD), au nombre de 17, visant à transformer le monde,

le Programme 2030 est le plan le plus complet à ce jour pour éliminer l'extrême pauvreté, réduire les inégalités et protéger la planète. Il va au-delà de la rhétorique et constitue un appel à une action concrète en faveur de l'humanité, de la planète et de la prospérité. (...) Le Programme 2030 admet cinq dimensions essentielles (appelées les 5P en anglais) : humanité (people), prospérité, planète, partenariats et paix².

Mais l'appropriation collective de ce programme, dans son intégralité, reste encore à réaliser dans plusieurs pays où le concept de développement durable a de la peine à s'imposer. Certains chefs d'États restent dubitatifs face à l'idée de développement durable dont l'un des principaux arguments, le réchauffement climatique, fait toujours l'objet de controverses. Mais ce n'est pas vraiment sur le terrain de la contestation que l'indifférence des États africains à l'égard du développement durable trouve sa justification. Si l'idée de développement durable peine à prendre racine dans les esprits d'une frange importante d'Africains, c'est essentiellement pour des raisons économiques et sociales.

Au plan économique, plusieurs dirigeants politiques africains sont préoccupés par la satisfaction des nombreux besoins fondamentaux de leurs peuples. Dans chaque État d'Afrique subsaharienne, « le gouvernement et ses partenaires doivent relever les défis multiples de l'emploi, des revenus, de l'alimentation, de l'accès à l'eau et à l'énergie, de l'éducation, de la santé, des communications, etc. ». (Christian CHABOUD, Géraldine FROGER, Philippe

² *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, UNSSC Knowledge Center for Sustainable Development, Martin-Luther-King-Strasse 8, 53175 Bonn, Germany, p. 1-2, Sustainable-development@unssc.org. www.unssc.org, consulté le 18 novembre 2018 à 16h55mn.

MERAL, 2007, p. 7). C'est ainsi que les États africains, au sud du Sahara, s'investissent dans la lutte contre la faim et la pauvreté, dans la résolution des problèmes de santé et d'éducation de leurs peuples. Ces besoins sont si criants que les gouvernants qui y pensent vraiment n'entendent pas détourner leurs efforts de ces impératifs qui les interpellent continuellement pour se consacrer à ce qui n'entre pas, pour eux, dans la catégorie de l'essentiel. Les contraintes économiques actuelles, en Afrique subsaharienne, sont donc telles que les efforts des gouvernants ne sont pas orientés spontanément vers les politiques de développement durable qui n'ont pas d'effets immédiats sur le bien-être des peuples qu'ils gouvernent.

Au plan social, l'urbanisation galopante des pays subsahariens, place les gouvernants face au défi de trouver des solutions aux besoins de logement et de centres de santé, de scolarisation et de moyens de transport. Or la satisfaction de ces multiples besoins passe par une action d'exploitation et de dévastation de la nature et de ses richesses, dégradant ainsi l'environnement naturel et, par conséquent, la possibilité pour les générations futures de mener une vie de qualité. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les populations des États subsahariens, surtout celles des villes, croissent à une vitesse vertigineuse. Les gouvernants de ces États africains sont ainsi pris entre deux exigences contraires : l'exigence de satisfaire des besoins sociaux d'une population à forte et constante croissance, et celle de veiller à la préservation de la nature et de ses richesses. Dans un tel contexte, les États subsahariens sont dans une situation d'écartèlement s'ils veulent s'approprier le développement durable puisque, « la croissance forte, soutenue dans la durée, dont le pays a absolument besoin pour faire reculer la pauvreté, ne peut se faire au détriment d'une biodiversité » à préserver. (Christian CHABOUD, Géraldine FROGER, Philippe MERAL, 2007, p. 7).

On le voit donc, les multiples besoins économiques et sociaux des peuples au sud du Sahara constituent, par leur caractère pressant, autant de préoccupations qui ne laissent pas aux dirigeants, la liberté d'entreprendre des actions en faveur du développement durable qui ne semble pas représenter une urgence à leurs yeux. Dans l'esprit des gouvernants des États

de l'Afrique subsaharienne, mais également dans la mentalité du citoyen ordinaire, les besoins urgents à satisfaire sont ceux des générations présentes. En effet, si les générations présentes doivent envisager le développement de manière à ne pas compromettre le droit au développement des générations futures, il reste bien entendu que cela ne peut se faire au détriment des premières. Ne dit-on pas que la charité bien ordonnée commence par soi-même ? Le développement ne peut être envisagé comme durable par les générations présentes que s'il leur offre la possibilité de satisfaire leurs propres besoins. C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, par exemple, où les gouvernants sont préoccupés par la résolution des problèmes liés à la pauvreté, Issouf MEITE (2014, p.17) observe que

sur le plan national, l'État n'a pas une approche intégrée du développement durable et les actions restent éparées, ce qui s'explique par la faiblesse des engagements politiques. Il en résulte un manque d'appropriation des principes du développement durable et de leur mise en œuvre sectorielle.

Par ailleurs, il ne faut pas ignorer que la mise en œuvre d'une politique de développement durable a un coût, et requiert certaines connaissances, toutes choses qui nécessitent un certain niveau de développement. C'est donc à juste titre qu'en Afrique subsaharienne, les États, acteurs principaux des politiques nationales, s'attèlent à acquérir un niveau de développement qui leur permettra, à terme, de prendre une part active au développement durable. Le développement durable est, en effet, en premier lieu, une affaire d'État, même si on ne peut en exclure les actions des collectivités locales et des organisations de la société civile qui doivent, somme toute, s'inscrire dans le cadre défini par l'État. En effet, « que ce soit au niveau macro (national ou international) ou micro (communal, local, etc.), les États sont, à nos yeux, les acteurs clés des changements des trajectoires du développement ». (Christian CHABOUD, Géraldine FROGER, Philippe MERAL, 2007, p. 11). On peut, ainsi, affirmer qu'un État qui n'a pas les moyens de sa politique de développement économique, ne peut s'approprier de manière effective, le développement durable. Pourtant « le Programme 2030 a une portée universelle et engage tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu et leur

statut en matière de développement, à consentir un effort global en faveur du développement durable »³.

C'est le lieu de s'interroger sur la portée et la possibilité même d'une politique de développement durable dans un pays dont le niveau de pauvreté est à peine supportable. Comment envisager et réaliser un projet de développement durable dans un pays qui ne dispose pas de moyens nécessaires pour satisfaire les besoins vitaux de sa population ? Pour un État qui n'a pas de solutions aux problèmes fondamentaux qui se posent à lui aujourd'hui, n'est-ce pas un luxe que de penser aux besoins des générations futures ? Il y a donc lieu de s'interroger avec réalisme : « Quelle place les États des pays en développement accordent-ils aux enjeux de développement durable dans leurs agendas ? Le développement durable est-il une réalité ou un mythe dans des pays confrontés à une extrême pauvreté ? ». (Christian CHABOUD, Géraldine FROGER, Philippe MERAL, 2007, p. 11). Il est évident que c'est avec un certain pessimisme qu'on s'interroge ainsi, sachant qu'on ne voit pas comment un État qui croupit sous le poids de la pauvreté peut soutenir efficacement une politique de développement durable.

Préoccupés donc à chercher des solutions aux nombreux problèmes qui assaillent leurs peuples, les gouvernants des États d'Afrique subsaharienne ne se donnent que fort peu de temps pour entreprendre des actions de développement durable qui paraissent les détourner de ce qui constitue pour eux la priorité : le développement économique et ses retombées sociales. Mais y a-t-il antinomie entre la recherche du développement économique et celle du développement durable ? Hormis certains aspects onéreux des actions de développement durable comme la dépollution des eaux et le traitement des ordures ménagères, les pays pauvres ne peuvent-ils pas concilier l'impératif de satisfaire les besoins de leurs populations et celui de préserver l'environnement pour les générations à venir ? Par ailleurs, dans la mesure où

³ *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, UNSSC Knowledge Center for Sustainable Development, Martin-Luther-King-Strasse 8, 53175 Bonn, Germany, p. 1, Sustainable-development@unssc.org. www.unssc.org, consulté le 18 novembre 2018 à 16h55mn.

le développement économique rime avec l'exploitation et souvent la destruction de la nature, on peut se demander si la quête d'un tel développement est compatible avec la sauvegarde de l'écosystème naturel. Dans cette logique, « est-il utopique de vouloir concilier la production du capital économique et la conservation du capital naturel ? ». (Christian CHABOUD, Géraldine FROGER, Philippe MERAL, 2007, p. 7).

Toutes ces questions méritent d'être posées en Afrique subsaharienne, dans la mesure où plusieurs États de cette partie du continent donnent la nette impression d'être placés entre deux impératifs non conciliables : la lutte pour le bien-être économique et social des générations actuelles et le combat pour la préservation de l'écosystème naturel nécessaire à la possibilité d'une vie épanouie des générations futures. La plupart des gouvernants ayant opté pour l'impératif de rechercher les moyens de satisfaire les besoins des générations présentes, le risque de l'obsession du développement économique est bien réel. Mais l'histoire des pays économiquement avancés ne devrait-elle pas nous instruire au sujet de l'attitude correcte à avoir vis-à-vis de la question du développement durable ?

2. Le risque de l'obsession du développement économique : les leçons de l'histoire

Si plusieurs États subsahariens ont fait le choix de faire face aux besoins actuels de leurs populations plutôt que de penser développement durable, ce n'est certainement pas pour des raisons farfelues. Mais si les bonnes raisons qu'on a de faire un choix doivent conduire à des conséquences désastreuses pour soi-même et pour les autres, le bon sens veut qu'on renonce à ces raisons. Ce ne sont pas les bonnes raisons de rechercher le développement économique qui manquent aux États africains subsahariens, c'est plutôt le regard critique qui permet de tirer les leçons de l'histoire des pays industrialisés. La question du développement durable se pose aujourd'hui, parce qu'il s'est produit, dans la recherche effrénée du développement économique dans les pays occidentaux, un phénomène étrange, la pollution, qui a un impact négatif sur la planète tout entière. « Le concept du développement durable apparaît au moment où les pollutions globales ont été décelées avec des conséquences imprévisibles sur la

nature (déchirure de la couche d'ozone, désertification, réchauffement des glaciers, inondations, perturbations cycloniques, déforestation...). (Modeste Chouaïbou Mfenjou, 2002, p. 15).

Ce sont donc les effets pervers du développement sur l'écosystème naturel qui ont donné l'alerte aux scientifiques et à la communauté internationale. C'est dire que si l'on n'y avait pris garde, le développement économique – qui engendre, à travers l'industrialisation sauvage et les déchets chimiques qu'elle produit, la destruction de l'écosystème – aurait poursuivi son œuvre de dégradation de la nature, jusqu'au jour où il deviendrait impossible de vivre sur la planète. L'indifférence générale face à un tel phénomène aurait été dommageable à la vie sur terre. Si donc, grâce à la vigilance de la communauté scientifique, un tel danger a pu être détecté, il n'est pas sage, pour les États africains et pour quiconque, de l'ignorer royalement. L'histoire des pays économiquement développés ayant révélé les effets pervers de l'industrialisation sans frein, il convient, pour ceux qui veulent leur emboîter le pas, d'en tirer les leçons qui s'imposent. Personne n'est obligé de commettre la même erreur que son prédécesseur.

C'est, en effet, une erreur commise par les pays industrialisés que de pousser le développement jusqu'à mettre en péril la vie sur terre. Cette erreur s'explique par la trop grande importance accordée au développement économique qui est devenu la solution-miracle aux problèmes des États et des peuples. « L'économie s'est ainsi constituée comme sphère autonome non seulement par rapport au social et au politique, mais aussi par rapport à l'environnement qu'elle a démembré en "ressources naturelles" et dont elle a pu ignorer les principes et la dynamique de régulation ». (Corinne Gendron, 2006, p. 11). Quand on se permet d'ériger le développement économique en norme régulatrice des projets et des actions politiques, il faut s'attendre à une désintégration des valeurs morales et des principes sacro-saints qui assurent la préservation d'un climat favorable à la vie sur Terre. L'obsédé du développement économique n'a que faire de principes sacro-saints, il lui faut à tout prix satisfaire ses besoins.

Or, lorsqu'il s'agit de préserver la vie sur Terre, aucun alibi n'est recevable pour échapper à l'obligation de collaborer. Quand on se croit obligé de rechercher d'abord le développement économique de manière à pouvoir satisfaire les besoins des générations présentes, avant de penser aux générations futures, on se met en situation de commettre la même erreur que les pays développés. L'attitude raisonnable n'est pas celle-là. Sachant que les pays industrialisés sont aujourd'hui amenés à prendre des mesures pour lutter contre les effets pervers de la course effrénée au développement économique, les États africains gagneraient à prendre plutôt les mesures nécessaires pour se développer en évitant de subir le même sort qu'eux. Si les erreurs commises par les pays développés ont entamé l'intégrité physique de la biosphère, il convient de se conduire désormais en hommes avertis. « Dès lors le progrès économique doit non seulement rechercher la satisfaction des besoins présents, mais intégrer les préoccupations des générations futures ». (Modeste Chouaïbou Mfenjou, 2002, p. 15). Si l'on n'est pas capable de tirer des leçons de l'histoire, c'est en vain qu'on se proclame raisonnable et qu'on clame son humanité.

L'humanité authentique ne peut consister à s'enfermer dans le présent, à se préoccuper exclusivement des besoins des générations présentes. L'humanité se déploie dans le présent ; mais elle se projette également dans l'avenir dont elle est en droit d'attendre un mieux-être. « Cette espérance en des temps meilleurs, sans laquelle jamais un désir sérieux de faire quelque chose d'utile au bien universel n'aurait échauffé le cœur humain, a toujours exercé une influence sur l'activité de ceux qui ont l'esprit droit ». (E. Kant, 1994, p. 88). Il s'agit donc d'avoir l'esprit droit pour comprendre que le sort des générations futures dépend de ce qui se décide aujourd'hui et que l'unicité de la biosphère requiert les soins diligents de toutes les générations.

Ce qui a conduit les pays développés à porter atteinte à la biosphère avant de le regretter, c'est l'absence de vision prospective du développement à long terme. C'est aussi le choix d'une mauvaise stratégie de développement, car lorsqu'on fait du développement économique le point de mire de tout ce qu'on entreprend, on est bien parti pour faire une déviation par rapport à la droite ligne de la morale et des valeurs protectrices de la vie. Le mobile du gain à tout prix est toujours

mauvais conseiller. La recherche du développement économique fétichisé ne s'embarrasse pas de mesures d'accompagnement pour prévenir les effets pervers de l'industrialisation à outrance. Si les pays africains prennent le chemin d'un tel développement, ce ne sera pas faute d'exemples mettant en évidence les risques encourus. La Chine a cru bon de prendre la voie du développement économique, après les Occidentaux, à toute vitesse. Aussi Hongkong est-elle aujourd'hui la ville la plus polluée au monde. L'Inde qui s'inscrit dans la même logique, se trouve également confronté au danger de la pollution.

Pourquoi faut-il, fatalement, que chaque pays fasse l'amère expérience de la dégradation de son environnement naturel par le développement économique incontrôlé, pour se rendre compte de la nécessité de s'approprier l'idée du développement durable ? Deux mots/maux nous semblent expliquer cette situation déplorable : l'intérêt égoïste et l'obsession de la richesse. C'est parce que les États ne pensent qu'à faire personnellement l'expérience du développement économique qu'ils se battent obstinément, chacun pour soi, pour y parvenir quel que soit le prix à payer. C'est parce qu'ils ne rêvent qu'à être riches, que tous les États s'emploient à devenir économiquement puissants. La fibre égocentrique et capitaliste est au fondement du désir immodéré de parvenir au développement économique quoi que cela doive entraîner comme conséquences négatives sur l'environnement. Les États-Unis qui sont réfractaires aux mesures adoptées à la 21^e Conférence des parties (COP 21), en faveur du développement durable, le sont par intérêt nationaliste et par obsession du capital. En somme, ce n'est jamais par altruisme, ni même par amour pour la vie sur Terre, mais par une soif du capital, aiguisée par l'intérêt égoïste, que des États sont réfractaires au développement durable.

Pourtant le constat de la communauté scientifique et même du commun des mortels est sans appel : les eaux, l'air, la biosphère en général, sont soumis à une pollution qui en compromet gravement la qualité. Il est temps de tirer la sonnette d'alarme. Ce phénomène qui a fait son apparition avec l'industrialisation incontrôlée, est l'un des signaux les plus patents du dérèglement de l'équilibre naturel. C'est pourquoi Bertrand Zuindeau (2000, p. 12) observe que « l'"idée nouvelle", le développement durable, est à l'évidence

étroitement liée avec le "fait nouveau", les pollutions globales ». Or, si le constat des pollutions est général autant que les pollutions elles-mêmes sont globales, il ne reste plus de place ni pour tergiverser, ni pour se perdre en atermoiements. Il faut agir vite et bien, avant qu'il ne devienne impossible de faire quoi que ce soit.

Un constat s'impose à nous aujourd'hui : les pays développés n'ont pu éviter de polluer, les pays émergents non plus, et les pays en voie de développement ne semblent pas prendre le chemin de la sagesse. Pourtant, visiblement, la question de la pollution et celle du développement durable n'épargnent pas une partie du monde. Les effets du réchauffement climatique se font sentir en Afrique comme partout ailleurs. Tous les continents et tous les pays, quel que soit leur rang sur l'échelle du développement, sont globalement touchés par les problèmes de pollution et de réchauffement climatique, et interpellés par la question du développement durable. « Ainsi, le caractère global des problèmes conduit à faire du développement durable, une problématique globale ». (Bertrand Zuindeau, 2000, p. 13). La particularité des pays d'Afrique subsaharienne, dans cette condition déjà déplorable, c'est leur "situation d'ex-colonies", appellation qui ne vaut que pour faire politiquement correcte puisque la colonisation se camoufle difficilement sous des formes nouvelles de coopération Nord-Sud.

Les "anciens colonisateurs", en effet, n'éprouvent aucune gêne à déverser dans les dépotoirs que constituent les colonies, des déchets toxiques avec ou sans l'accord des gouvernants africains. Ce fut le cas, en août 2006, à Abidjan, en Côte d'Ivoire où furent déversées 581 tonnes de déchets toxiques par le *Probo Koala*, un navire pétrolier immatriculé au Panama, appartenant à une compagnie grecque et affrété par la société hollandaise et suisse dénommée *Trafigura*. Un tel fait est déplorable comme l'est aussi la délocalisation des industries polluantes de l'Europe, où les règles de protection de l'environnement sont sévères, vers d'autres continents.

Les firmes les plus polluantes, pour échapper à ces réglementations et aux éventuelles pénalités et taxes, comme la taxe carbone dans l'Union européenne, se délocalisent des zones les plus réglementées vers les plus tolérantes. En

général, les pays en développement sont les destinations favorites de ces entreprises polluantes. (Issaka Dialga, 2017, p. 38).

Si la condition des États d'Afrique subsaharienne doit rester telle qu'elle se présente aujourd'hui, il est évident que la perspective de l'appropriation de l'idée de développement durable par l'élaboration et la réalisation de politiques vigoureuses visant à donner une application concrète à cette idée, s'éloignera chaque jour davantage. Or nous considérons que la nécessité de penser le développement durable s'impose ici et maintenant, en Afrique.

3. La nécessité d'agir ici et maintenant pour le développement durable en Afrique

La liberté que prennent les États occidentaux ainsi que ceux qui sont considérés comme émergents, à déverser dans les pays africains leurs déchets et produits manufacturés de qualité médiocre, constitue un signal fort qui invite les Africains à penser le développement durable avant d'être littéralement envahis, si ce n'est déjà fait, par des produits détériorés de toutes sortes. La part de responsabilité active qu'ont les partenaires au développement des États de l'Afrique au sud du Sahara, dans la dégradation de l'écosystème local, peut se situer également dans l'implantation des usines et l'exploitation des richesses naturelles du continent. Les pays d'Afrique subsaharienne sont soumis à un régime d'exploitation de leurs ressources minières et minérales qui les expose à toutes sortes de pollution avec une maigre compensation financière loin de faire le poids devant les multiples préjudices causés à la nature et aux hommes. Il est souhaitable que les États africains prennent l'engagement de réglementer l'implantation des industries, et d'opérer une sélection rigoureuse de celles qui doivent exercer leurs activités sur leurs territoires. Issaka Dialga (2017, p. 38) observe que dans l'Union européenne,

les enjeux climatiques ont poussé les États et les territoires à adopter des normes réglementaires et des politiques environnementales plus ou moins fortes en vue d'atténuer les effets du changement climatique voire inverser les tendances. Cependant, ces mesures même si elles sont d'envergure internationale (Sommet de la Terre en 1992, Rio+20 en 2012, la COP21 en 2015) elles ne sont pas appliquées avec la même rigueur sur tous les territoires.

C'est pour cela qu'il est également souhaitable que les multinationales qui implantent leurs filiales en Afrique trouvent les moyens de faire, pour les pays

d'accueil, ce qu'elles font ou feraient dans leurs pays d'origine en application du concept de développement durable. Si le développement durable doit devenir une réalité pour tous les peuples, il importe que les mesures de protection de la nature, jugées nécessaires pour les pays développés, soient aussi appliquées dans les pays en développement, quand et partout où cela est nécessaire sur la planète Terre qui constitue, pour le moment, le seul cadre favorable à la vie et à la biodiversité. Si « la nature a renfermé tous les hommes ensemble (au moyen de la forme sphérique qu'elle a donnée à leur séjour en tant que *globus terraqueus*) à l'intérieur de certaines limites » (Emmanuel Kant, 1994, p. 179), elle leur a ainsi intimé l'ordre d'en prendre soin, collectivement, au profit de tous.

Dans quelque lieu où se produisent donc des dégâts sur la nature, tous les hommes devraient se sentir concernés. « Faire preuve d'humanité, affirme Emmanuel Kant (1997, p. 336) consiste à prendre part au sort des autres hommes ». Tel est le sens du cosmopolitisme kantien qui crée les conditions favorables au développement durable. En effet, « le développement durable exprime l'idée d'un développement qui combine le souci des plus démunis, le souci des générations à venir et le souci de la préservation d'un environnement humainement viable et nécessaire à la durabilité du développement humain ». (Stéphane LEYENS et Alexandra HEERING, 2010, p. 12). C'est ainsi compris que le développement durable gagnera, en partie, la bataille de l'implantation dans les pays africains. Notons bien que c'est seulement en partie, car l'appropriation du développement durable par les États africains ne peut se faire par procuration.

C'est pourquoi, après avoir relevé la responsabilité des partenaires au développement des États africains dans la dégradation de l'écosystème naturel de l'Afrique ainsi que dans l'action en faveur du développement durable, on ne peut passer sous silence celle des Africains eux-mêmes, puisqu'il s'agit ici de montrer la nécessité de les engager à s'approprier l'action en faveur du développement durable. Qu'il soit nécessaire pour les Africains de penser le développement durable et d'élaborer des politiques d'exploitation rationnelle et de protection de l'environnement, c'est la conclusion à laquelle l'on parvient

lorsqu'on observe leur comportement à l'égard de la nature. Les Africains sont portés, essentiellement dans le milieu rural, à détruire le couvert végétal, par la pratique de la culture extensive des vivriers et des produits d'exportation, et à adopter des pratiques qui favorisent l'appauvrissement de la nature, comme la culture sur brûlis et la traque de certains animaux sauvages, pour leur chair, au moyen des feux de brousse. Ces pratiques, qui s'inscrivent dans la droite ligne des moyens de satisfaction des besoins alimentaires des peuples africains, sont autant d'héritages culturels à repenser pour donner droit au développement durable, en Afrique.

Par ailleurs, sachant que la vie des Africains, dans leur majorité, se déroulait, en milieu traditionnel, dans une temporalité non propice à la programmation parce que non déchiffrable avec précision, il n'est pas, dans leurs habitudes, de faire des projections dans le futur, pour planifier une action à moyen ou à long terme. La conséquence en est que nombre d'Africains exploitent et consomment les richesses naturelles, sans se soucier de ce qui peut advenir dans un futur lointain. Bien plus, dans l'Afrique traditionnelle, plusieurs peuples et tribus vivaient en autarcie, et même en castes autonomes, ce qui n'a pas cultivé chez eux une appréciation globale des besoins des populations de l'Afrique, encore moins de la planète. Or, au cœur de toute politique au service du développement durable, se trouve « la nécessité de prendre en considération différentes dimensions et temporalités ». (Géraldine Froger, 2006, p. 15). Dans la perspective du développement durable, en effet, il faut toujours agir, en tenant compte des multiples aspects de la vie sur terre et du droit pour les générations à venir, de trouver dans la nature, les ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins.

Dans l'Afrique traditionnelle dont la population était relativement peu nombreuse, l'usage qu'on faisait des richesses et produits de la nature n'était pas de nature à faire craindre des pénuries et des pollutions. Mais, force est de constater que les choses ont évolué considérablement aujourd'hui. La population urbaine, multiplicatrice des besoins vitaux et génératrice de besoins nouveaux, s'accroît à grande vitesse en Afrique, et avec elle, les risques de pénurie, de pollution et de destruction de d'écosystème. Une

conversion des mentalités s'impose donc si l'on veut gérer efficacement les besoins des générations présentes et futures en rapport avec la nécessité de préserver les ressources naturelles disponibles. Il faut planifier, faire des projections à court, moyen et long terme, et agir de manière concertée avec l'ensemble des secteurs d'activité de la vie communautaire et des autres parties du monde. C'est dans cette logique que

la notion de développement durable met l'accent tant sur les politiques environnementales au Nord et le développement du Sud que sur l'équité intergénérationnelle – sans oublier la question intragénérationnelle de la répartition équitable des richesses – ainsi que sur la recherche de l'articulation de différentes dimensions : environnementale, économique, humaine et sociale, au-delà de la simple juxtaposition. (Géraldine Froger, 2006, p. 13).

C'est un esprit cosmopolitique au sens kantien, c'est-à-dire un esprit sensible aux besoins et aux problèmes des hommes, où qu'ils vivent sur la terre, qu'exige l'appropriation du développement durable. Cet esprit, qui ne peut qu'être à l'avantage des États africains qui ont besoin d'oreilles attentives à leurs multiples besoins, ne les dispense pas d'assumer leurs responsabilités devant l'histoire et vis-à-vis de leurs peuples.

C'est pourquoi, les États africains s'évertuent à produire en grande quantité, des vivres et autres biens de consommation, pour satisfaire les besoins vitaux des populations rurales et surtout ceux des populations urbaines en constante croissance. C'est ainsi qu'ils sont souvent conduits à l'exploitation anarchique et abusive des ressources naturelles, et à l'utilisation non rationnelle des terres. Que ne fait-on pas, aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, où l'agriculture est la principale source de revenu, pour produire en quantité suffisante en vue de satisfaire les besoins des populations ? L'utilisation de produits chimiques de toutes sortes, le renforcement, par mutation génétique, de la productivité des denrées de grande consommation, tout y passe, pourvu que les besoins fondamentaux des citoyens soient satisfaits. C'est à juste titre que Issaka Dialga (2017, p. 38) écrit à propos des pays en développement :

L'environnement y est perçu comme un bien de luxe dont sa protection passerait après la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, laquelle satisfaction, nécessitant une croissance soutenue de l'économie, donc

une industrialisation forte acceptant même celles les moins respectueuses de l'environnement.

Les pays africains sont ainsi exposés, comme les pays occidentaux, même si ce n'est pas au même degré, à des agressions permanentes de l'écosystème naturel. La prise en compte, à la fois globale et locale de ces menaces contre les conditions de possibilité de la vie et du bien-être sur terre, et la recherche subséquente de solutions préventives, palliatives et curatives, est l'objet des politiques de développement durable recommandées par le système des Nations unies. Le concept de développement durable fonctionne ainsi, comme un nouveau paradigme politico-éthique, à vocation mondiale, favorisant l'action collective et concertée en vue de préserver la planète des périls écologiques et des conflits générés par les inégalités criantes. C'est ce qu'exprime Bruno Villalba (2009, p. 37) quand il écrit :

Le développement durable, dans ses approches normatives, esquisse les voies d'un véritable projet de changement social, un projet politique de grande ampleur puisqu'ayant une visée in fine mondiale, s'appuyant sur le double constat de la crise écologique et du niveau intolérable des inégalités, qui l'un comme l'autre s'aggravent.

Si donc l'idée de développement durable emporte celles d'attention à la qualité du cadre naturel de vie, et de justice sociale, il n'y a pas lieu de s'en méfier pour quelque raison que ce soit.

Quand même il faudrait s'investir dans les actions en faveur du développement durable pour n'en récolter que de maigres résultats, cela vaudrait encore la peine ; car l'alternative, c'est l'abandon, la perte de soi et des autres, la destruction de ce que nous n'avons pas créé. La position privilégiée des Africains, celle de n'avoir pas encore fait subir trop de dégâts à l'écosystème du continent, en comparaison avec les autres continents, devrait constituer un motif d'encouragement, pour eux, à s'impliquer, à fond, dans les programmes et actions en faveur du développement durable, pour préserver cet avantage. Le risque de dégradation de l'environnement urbain est bien réel en Afrique subsaharienne. Le rapport pays 2010 du Ministère de l'environnement et du développement durable de la côte d'Ivoire est édifiant à ce sujet :

Presque tous les plans directeurs d'urbanisme n'ont pas été appliqués et il n'existe aucun Plan d'Occupation des Sols (POS) en Côte d'Ivoire. En plus de l'occupation des sols par les habitants non contrôlés, il convient de mentionner les 2.822 établissements industriels installés principalement (92, 8%) à Abidjan. La non-existence de POS et le non-respect des règles d'urbanisme et de construction résultent, entre autres, en une juxtaposition spatiale des habitants et des industries, une expansion rapide et inefficace de la superficie urbaine et souvent aussi en une modification des systèmes de drainage provoquant des inondations et la pollution de l'environnement⁴.

Il est donc souhaitable que les gouvernants africains sortent de la logique binaire qui oppose le développement économique au développement durable pour leur assigner un noble objectif commun, celui de la qualité de la vie inscrite dans la durée. Ainsi compris, « le développement durable en Afrique ouvre la voie à une réconciliation des sphères environnementales et économiques pour une meilleure harmonisation des processus de l'évolution naturelle et du progrès économique, et ce de façon intemporelle ». (Modeste Chouaïbou Mfenjou, 2002, p. 15).

Conclusion

L'Afrique ne peut pas ignorer la question du développement durable, au moment où elle amorce son développement, sans commettre la même erreur que les pays développés qui se sont aperçus, après des dégâts considérables causés sur l'écosystème naturel, qu'ils auraient dû penser plus tôt à la survie de la planète et des générations futures. Il existe, certes, des contraintes économiques, des impératifs impérialistes, et des pesanteurs culturelles qui empêchent les Africains de prendre en compte, de manière effective, le développement durable dans leurs politiques de développement, mais on ne peut excuser si facilement une erreur qui coûterait la dégradation de l'écosystème indispensable à la vie sur terre. La responsabilité qui incombe à tous les États, de s'investir dans la recherche de méthodes et stratégies nécessaires à la mise en œuvre d'une politique cohérente de développement durable, ne peut faire l'objet de tergiversation.

⁴ Ministère de l'environnement et du développement durable, 2010, *Rapport pays national du développement durable en Côte d'Ivoire dans la perspective de Rio+20*, p. 15.

C'est le lieu d'en appeler au changement de mentalité de ceux des Africains pour qui le concept de développement durable serait une invention des pays développés, sous le couvert de la communauté internationale, pour freiner l'élan de ceux qui cherchent à se développer comme eux. Il faut se raviser avant d'avoir à le faire avec la conscience chargée de regrets. C'est aussi le lieu de réveiller de leur scepticisme ceux qui tiennent le développement durable pour une chose irréalisable, et qui ne trouvent aucune raison de s'en préoccuper. Il n'y a qu'à se détacher de tout préjugé pour qu'une analyse sans passion révèle la pertinence de ce concept. C'est à juste titre que Géraldine Froger (2006, p. 15) fait cette observation : « Dès qu'on ne considère pas le développement durable comme une utopie généreuse, il est possible de poser les problèmes différemment et de réfléchir au sens qu'on peut lui donner ».

Si les projets politiques de développement d'un grand nombre d'États d'Afrique subsaharienne restent tributaires de pratiques culturelles peu soucieuses du développement durable, il y a lieu d'appeler l'attention des Africains à plus de vigilance à l'égard de tout ce qui peut contribuer à la destruction irréversible de la planète. Tous ceux qui prennent une part active aux actions de sauvegarde et de restauration de la planète ne se rendent pas seulement utiles à la préservation de la vie sur terre, mais aussi à la paix qui lui est indispensable. Car là où la raréfaction des ressources vitales point à l'horizon, se profile aussi le spectre des conflits et de la guerre qui ne laissent aucune place aux droits des peuples et de la personne humaine.

Références bibliographiques

Bertrand ZUINDEAU, 2000, *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaire du Septentrion.

Bruno VILLALBA, 2009, *Appropriation du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

Christian CHABOUD, Géraldine FROGER, Philippe MERAL, 2007, *Madagascar face aux enjeux du développement durable ; Des politiques gouvernementale à l'action collective locale*, Paris, Karthala.

Corinne GENDRON, 2006, *Le développement durable comme compromis : La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Emmanuel KANT, 1793, *Théorie et pratique*, traduit par Françoise Proust, Paris, Flammarion.

Emmanuel KANT, 1796, *Métaphysique des mœurs II*, traduit par Alain Renaut, Paris, Flammarion.

Emmanuel KANT, 1920, *Leçons d'éthique*, traduit par Luc Langlois, Paris Librairie Générale Française.

Géraldine FROGER, 2006, *La mondialisation contre le développement durable ?* Ecopolis n° 6, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes.

Issaka DIALGA, 2017, *Un développement durable fondé sur l'exploitation minière est-il envisageable ? Élaboration d'un indice de soutenabilité des Pays Miniers appliqué au Burkina Faso et au Niger*, Thèse soutenue le 22 juin 2017 à l'Université Bretagne Loire.

Issouf MEITE, 2014, *Gouvernance du transport urbain et mobilité durable dans le district d'Abidjan (Côte d'Ivoire)*, Thèse soutenue le 06 mars 2014 à l'Université de Strasbourg.

Modeste Chouaïbou MFENJOU, 2002, *L'Afrique à l'épreuve du développement durable*, Paris, l'Harmattan.

Stéphane LEYENS et Alexandra HEERING de, 2010, *Stratégies de développement durable : Développement environnement ou justice sociale ?* Namur, Presses universitaires de Namur.